

**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 06/09/2024

stationnement

**Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port
RUE DE LETANG**

11 RUE DE LETANG , pour un déménagement

- le 19/09/2024, Réserve de deux places de stationnement , au droit du N°11
o Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

30 RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY , pour un déménagement

- le 21/09/2024, Réserve de deux places de stationnement , au droit du N^o 30 o Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre de places réservées : 2

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

travaux de peinture

du 16/09/2024 au 31/10/2024, Réserve d'une place de stationnement , au droit du N°11
Nombre d'emplacements concernés : 1

stationnement

**Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port
RUE DU COLONEL POBEGUIN**

7 RUE DU COLONEL POBEGUIN , pour un déménagement

le 13/09/2024, Réserve de trois places de stationnement , du N°7 au N°11 Détail de la réserve : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales Nombre de places réservées : 3

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est, Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

RUE DE BILAIRE

À compter du 12/09/2024 et jusqu'au 13/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT et le GIRATOIRE DE POIGNANT, la

circulation sera interdite de 20h30 et 6h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- GIRATOIRE DU POIGNANT
- RUE ACHILLE MARTINE
- RUE DE STRASBOURG
- AVENUE DU PRESIDENT WILSON
- GIRATOIRE DE LA GARE
- AVENUE FAVREL ET LINCY
- RUE DU DOCTEUR GEORGES CADORET

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

À compter du 12/09/2024 et jusqu'au 13/09/2024, la circulation des véhicules est interdite de 20H30 à 6H00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE DU 18 JUIN 1940
-AVENUE DE VERDUN
- BOULEVARD DE LA PAIX
AVENUE SAINT-SYMPHORIEN ou AVENUE VICTOR HUGO
- GIRATOIRE DE LA GARE
AVENUE FAVREL ET LINCY

Des pré-signalisations seront mises aux carrefours suivants et indiqueront :

- RUE DU 18 JUIN 1940 / AVENUE DE VERDUN = rue barrée à 450 m - déviation Gare - Hôpital par avenue de Verdun
- GIRATOIRE DE LA GARE / AVENUE FAVREL ET LINCY = rue barrée à 500 m accès Gare et Hôpital maintenu

CIRCULATION - STATIONNEMENT

**Secteur Nord / Gare
BOULEVARD DE LA PAIX**

travaux de plomberie .

- du 10/09/2024 au 13/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n^o 36 sur une place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et

passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE ANATOLE LE BRAZ

travaux de nettoyage de façade

le 16/09/2024, positionnement d'une nacelle sur le trottoir et la chaussée Surface occupée : 10 m²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

RUE LOUIS PASTEUR

Secteur Kercado

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado

travaux de réfection en enrobé

du 16/09/2024 au 20/09/2024, Emprise sur trottoir

Surface occupée : 20 m² du 16/09/2024 au 20/09/2024, Réserve de deux places de stationnement , au droit du N°10

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Mérimur

RUE LOUIS LEPINE

demande pour organiser le 5ème anniversaire de l'entreprise

- le 20/09/2024, occupation du trottoir et de la chaussée.
- occupation du domaine public o Surface occupée : 2300 m²

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

travaux de couverture

- du 16/09/2024 au 17/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n^o 19 sur les 2 places de stationnement à durée limitée.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales

- Nombre d'emplacements concernés : 2

Le cheminement des piétons pourra être interdit au droit des travaux. L'entreprise devra mettre en place une signalisation de déviation

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

RUE LOUIS LEPINE

À compter du 20/09/2024 et jusqu'au 21/09/2024, la circulation des véhicules est interdite RUE LOUIS LEPINE de 18h00 à 1h00

L'occupation du domaine public (trottoir) sera autorisée à partir de 14h00

Des véhicules anti-intrusions seront positionnés aux carrefours suivants :

RUE LEPINE (accès Est) / RUE MARCELLINBERTHELOT

RUE LEPINE (accès ouest) / RUE MARCELLIN BERTHELOT.

Le domaine public devra être rendu propre à la fin de cet événement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ADOLPHE THIERS

le 20/09/2024, Emprise sur trottoir-chaussée Surface occupée : 30 m²

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.
